

E.A.V.S.
Equipements Audiovisuels et Systèmes

Société Anonyme
au capital de 300.000 Euros

Siège social : 12 avenue des Coquelicots – 94380 BONNEUIL SUR MARNE

448 955 336 RCS CRETEIL

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 quitus de leur gestion à tous les administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Générale des Impôts qui s'élèvent à 19.796 euros ainsi que l'impôt correspondant d'un montant de 4.894 euros.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la réserve légale était entièrement dotée, approuve la proposition du Conseil d'Administration de porter le bénéfice s'élevant à 272.256 euros en totalité au Poste Report à Nouveau.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

